



LOCATION LOCAL COMMERCIAL

Par **MORAND Jonathan**, le **04/10/2016** à **09:35**

Bonjour,

Est ce que le propriétaire du local peut louer un local sans chauffage et le laisser à notre charge sachant que cela à un coût élevé et que nous ne pouvons l'amortir en tant que locataire ?

Il prévoit un droit au bail sur un local sans fonction depuis 15ans et loue ce local brut juste avec les arrivées d'eau electricité et sans mode de chauffage.

Pouvez vous me dire rapidement s'il est dans ses droits.

Merci

Cordialement